

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XLII

14 février 1974

INAUGURATION
DU BÂTIMENT
DES SCIENCES PHYSIQUES



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE

1974

Fascicule I — Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise.
24 janvier 1948.
Louis JUNOD, Considérations sur la Révolution vaudoise.
Jean-Charles BIAUDET, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.

Fascicule II — Soixante-quinzième anniversaire de l'Ecole de pharmacie.
30 mai 1948.
André GIRARDET, Notice historique sur l'Ecole de pharmacie.

Fascicule III — Inauguration du portrait de Léon Walras.
24 avril 1948.
Léon Walras à Lausanne.

Fascicule IV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.

Fascicule V — Centenaire de la Constitution fédérale de 1848.
Jean-Charles BIAUDET, Les origines de la Constitution fédérale de 1848.
Marcel BRIDEL, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.

Fascicule VI — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz.
Constantin REGAMEY, Adam Mickiewicz, homme et poète.

Fascicule VII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.

Fascicule VIII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur pour la période de 1950 à 1952, le 16 novembre 1950.

Fascicule IX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.

Fascicule X — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.

Fascicule XI — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. 1853-1953

Fascicule XII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Tailens, M. Vulliet, G. Tiercy, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.

Fascicule XIII — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.

Fascicule XIV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.

Fascicule XV — Médaille Gonin.

Fascicule XVI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flatet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1^{er} décembre 1955.

Fascicule XVII — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.

Fascicule XVIII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.

Fascicule XIX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.

(Suite en page III de la couverture)

XLII

14 février 1974

INAUGURATION DU BÂTIMENT DES SCIENCES PHYSIQUES



(06)

SDA 55336/42

LIBRAIRIE PAYOT

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE

1974

BCU - Lausanne



1094891705

TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. JEAN-PIERRE PRADERVAND, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes . .	5
Discours de M. URS HOCHSTRASSER, professeur, directeur de la Division de la science et de la recherche	9
Discours de M. EMMANUEL FAILLETTAZ, président du Comité directeur de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny	15
Discours de M. DOMINIQUE RIVIER, professeur, recteur de l'Uni- versité	23

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
ET UNIVERSITAIRE
21. AVR. 1987
LAUSANNE/Dorigny

DISCOURS DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT
J.-P. PRADERVAND
CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement vaudois vous salue et vous remercie de votre présence. Nous espérons que le nouveau Chef du Département de l'intérieur nous ferait l'honneur d'assister à l'inauguration du bâtiment des sciences physiques. Mais Monsieur le Conseiller fédéral Hans Hürlimann est retenu par une assemblée de Pro Helvetia, institution avec laquelle il prend contact aujourd'hui pour la première fois, et il nous a chargé de vous exprimer ses regrets. Pour ma part, j'aurais été heureux de pouvoir lui renouveler ici publiquement mes sentiments d'amitié, noués au cours de plusieurs années de collaboration au sein de la Conférence suisse des chefs de Départements de l'instruction publique. Cependant, je tiens à rendre hommage à son constant souci d'un fédéralisme qui se veut à la fois respectueux des cantons et progressiste par la recherche de solutions à travers l'institution de concordats intercantonaux et régionaux. Son adjoint, M. le professeur Hochstrasser, chef de la Division de la science et de la recherche, que je salue avec un plaisir particulier et qui est accompagné d'un de ses proches collaborateurs, prendra tout à l'heure la parole au nom du Département fédéral de l'intérieur, et d'avance nous l'en remercions.

Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, il me tarde de vous exprimer, à vous aussi, ma reconnaissance. Sans votre compréhension et votre sens de l'intérêt supérieur du Canton en matière d'éducation, cette grande

œuvre de Dorigny n'aurait pas vu le jour. Je vous sais tout particulièrement gré d'avoir donné à deux reprises — à la quasi-unanimité de votre assemblée — le feu vert pour le démarrage des plans directeurs de l'Université de Lausanne-Dorigny, puis d'avoir voté à l'unanimité les crédits nécessaires. Je crois qu'aujourd'hui vous pouvez légitimement éprouver de la fierté devant l'utilisation qui a été faite des sommes mises à la disposition du Conseil d'État et par lui au BUD.

En mesurant l'ampleur de l'œuvre à accomplir en Dorigny, et les grands travaux qu'elle exigeait, le Département de l'instruction publique et des cultes a estimé qu'il fallait sortir des chemins battus et a proposé au Conseil d'État de confier les devoirs, charges et obligations du maître de l'œuvre à un triumvirat de personnalités qui jouissent à la fois de la confiance des autorités et des utilisateurs et possèdent de surcroît une grande expérience de la construction, des finances et le sens de la négociation. Le canton de Vaud peut se féliciter d'avoir trouvé de tels hommes, qui, au surplus, ont rempli cette lourde tâche à titre gracieux. Je ne puis me dispenser de les nommer : Messieurs E. Faillettaz, président, R. Givel et J.-E. Dubochet, qui a quitté le BUD en juin dernier pour se consacrer au CHUV, et de vous demander de les applaudir ... C'est à eux que revient le mérite de ces réalisations impressionnantes que sont le Collège propédeutique et le bâtiment des sciences physiques que nous inaugurons en ce jour. Nous éprouvons aussi des sentiments de gratitude pour leurs collaborateurs à tous les degrés, et tout spécialement envers MM. G. Cocchi, architecte du plan directeur, et J. Beglinger, directeur administratif du BUD.

J'ai parlé tout à l'heure des utilisateurs ; ils ont été représentés par de nombreux professeurs selon leur spécialité et leurs besoins propres, et d'une manière permanente par Monsieur le recteur Rivier et Messieurs Giddey et Brack, vice-recteurs. Lors du DIES du 29 novembre passé, j'ai dit à ces derniers en mon nom personnel et au nom du Gouvernement vaudois la gratitude et l'estime que nous leur portons. Je voudrais aujourd'hui souligner un point qui n'est pas souvent mentionné en public mais dont, en ma

qualité de membre du Bureau de la Conférence universitaire suisse, j'ai pu mesurer l'importance en questionnant les recteurs des autres universités suisses qui souvent passaient dans notre groupe de travail comme des étoiles filantes. Un professeur, un savant qui accepte pendant plusieurs années de suite de servir l'Université sur le plan élevé de sa gestion, fait un sacrifice indéniable : pour s'adonner à une tâche souvent aussi lourde qu'ingrate, il sacrifie partiellement la discipline qui donnait un sens à sa vie. C'est pourquoi au moment où nous inaugurons ce bâtiment des sciences physiques, je voudrais dire à Monsieur le professeur Rivier, spécialiste de la physique des solides, que nous apprécions à sa juste valeur un tel sacrifice. Ce n'est donc pas sans une certaine émotion que nous le prions tout à l'heure de remettre ce bâtiment à ses collègues et à ses étudiants.

Et pour terminer, j'émettrai un vœu : que ce Bâtiment ne soit pas une tour d'ivoire, que l'homme de science qui en utilisera les instruments n'oublie jamais que c'est la Société tout entière qui les a mis à sa disposition et qu'il n'y a vraiment progrès que dans la prise en considération de plus en plus obligatoire de l'aspect humain des problèmes.

DISCOURS
DE M. LE PROFESSEUR URS HOCHSTRASSER
DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SCIENCE
ET DE LA RECHERCHE

L'inauguration de ce nouveau bâtiment universitaire est un événement doublement réjouissant. D'une part, nous fêtons l'achèvement d'un ouvrage qui témoigne, pour les responsables, non seulement de beaucoup d'ingéniosité et de clairvoyance dans la planification, ainsi que d'un grand sens pratique dans la réalisation, mais également de beaucoup d'habileté diplomatique, de patience et de persévérance dans la préparation et l'exécution de cet ouvrage. Nous marquons d'autre part par cette inauguration le début d'une nouvelle période d'activité pleine de promesses pour ceux qui auront le privilège d'utiliser les locaux agréables de cette nouvelle construction. C'est pourquoi, en ma qualité de représentant du Département fédéral de l'intérieur, je voudrais, à l'occasion de cette cérémonie, exprimer notre reconnaissance et nos vœux au maître de l'œuvre, aux architectes et à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette plaisante et remarquable construction par leur dévouement et leur travail. Mes félicitations et mes remerciements tout particuliers s'adressent également aux professeurs, assistants et étudiants qui peuvent maintenant s'installer dans ces nouveaux locaux pratiques après avoir attendu longtemps et travaillé dans des conditions difficiles.

A la Confédération et dans les cantons, il fallut se faire à l'idée, au cours des derniers mois, que les moyens dont on disposait ne suffiraient pas pour réaliser tous les projets envisagés et qu'il ne serait peut-être même pas possible de mener à bonne fin, sans interruption, ceux qui étaient déjà commencés. C'est la raison pour laquelle je me réjouis d'autant plus que le nouveau foyer des sciences physiques de l'Université de Lausanne ait pu être achevé

d'une façon aussi heureuse. Notre reconnaissance va également aux autorités vaudoises et à la direction de l'Université auxquelles revient l'initiative de cette entreprise. Nous devons cependant exprimer aussi notre gratitude aux contribuables, qui ont participé financièrement à la réalisation de l'ouvrage, spécialement dans ce canton, mais également dans toute la Suisse par le moyen de la subvention fédérale.

En raison des difficultés d'ordre budgétaire que rencontrent actuellement les collectivités publiques, on se demande sans doute dans de nombreux milieux si une pareille dépense se justifie. Dans maints pays industrialisés de l'Occident, parmi lesquels figure également la Suisse, les sciences naturelles et plus spécialement la physique ont perdu, au cours des dernières années, un grand nombre des admirateurs qu'elles avaient acquis grâce à quelques succès spectaculaires obtenus au cours des décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Pareille évolution ne saurait d'ailleurs surprendre lorsqu'on entend dire, dans les milieux scientifiques eux-mêmes, que l'on ne voit guère d'avantages immédiats ou même à longue échéance dans le développement des sciences.

Pareil désintérêt à l'égard des sciences naturelles provient en grande partie du fait que les problèmes qui harcèlent actuellement notre société n'ont pas été résolus en dépit des moyens considérables consacrés à l'encouragement de la recherche dans ce domaine ; au contraire, ces problèmes paraissent s'être encore amplifiés. En effet, si la science et la technique ont permis l'extraordinaire et presque unimaginable aventure humaine que représente la conquête de la lune, elles n'ont pu empêcher qu'une grande partie de l'humanité continue à souffrir de la faim et de maladies. C'est ainsi que l'on constate, dans les pays industrialisés tout spécialement, une dégradation croissante des conditions d'environnement qui menace la santé et le bien-être de l'humanité. Peut-on en déduire pour autant que la recherche dans le domaine des sciences naturelles ne contribue qu'à accroître nos difficultés et celles des générations futures, ou qu'elle ne représente au mieux qu'un passe-temps amusant pour quelques savants privilégiés ? Non, bien sûr ; il s'agirait là d'une conclusion tout à fait erronée. Pour s'en

convaincre, il n'est que de penser à quelques découvertes obtenues grâce aux récents progrès de la recherche scientifique : par exemple les radioisotopes qui rendent des services inappréciables pour le diagnostic et le traitement du cancer, les ordinateurs électroniques, sans lesquels le contrôle et la conduite de maintes organisations publiques et privées ne serait guère pensable et les nouveaux moyens de communication, qui ouvrent des perspectives fascinantes dans l'organisation de notre activité professionnelle et de nos loisirs. Bien plus, nous devons reconnaître que nous dépendons dans une large mesure des progrès scientifiques et techniques pour maintenir notre prospérité et lutter contre les malheurs et la détresse qui affectent encore de nombreuses parties du monde.

Dans la situation actuelle, il importe cependant que les spécialistes des sciences naturelles se demandent s'ils font réellement de leur mieux, dans la voie qu'ils ont choisie, pour maîtriser les problèmes particulièrement ardues auxquels nous sommes tous confrontés. Si ces hommes de science appartiennent à l'université, ils devront en tout cas prendre comme point de départ de leurs efforts les obligations fondamentales incombant à leur institution en matière d'enseignement et de recherche. Dans un monde en rapide évolution, largement déterminé par la science et la technique, nous avons besoin d'institutions qui s'occupent d'une manière intensive et approfondie des problèmes qui se poseront à plus long terme. Donner une formation technique et scientifique au plus haut niveau — qui est la tâche essentielle des hautes écoles — exige de nos jours en général au moins cinq ans et parfois plus, même en se limitant au minimum indispensable. C'est pourquoi cette formation ne saurait être axée uniquement sur des besoins momentanés ; elle doit aussi tenir compte des développements possibles à longue échéance, ce qui explique en partie la préférence donnée à la recherche fondamentale dans les hautes écoles.

Il faut cependant relever que l'encouragement de ce genre de recherche dans les établissements universitaires, qui vise à une meilleure compréhension de l'homme et de son environnement, répond aussi à un besoin évident de culture auquel tout pays plus ou moins riche devrait s'efforcer de satisfaire dans la mesure de

ses moyens. Cela ne devrait cependant en aucun cas avoir pour conséquence que l'on ne prenne pas en considération la recherche appliquée dans nos universités ou que se propage l'opinion selon laquelle seule la recherche fondamentale serait une activité digne d'un universitaire capable. En comparant l'activité des laboratoires de l'industrie à celle des hautes écoles, on constate immédiatement que l'on travaille de nos jours aux deux endroits en utilisant les mêmes méthodes et installations ou presque. Maints problèmes ressortissant à la recherche appliquée permettent en effet aux jeunes chercheurs d'approfondir et d'élargir leurs connaissances. Un pays industrialisé doit pouvoir compter sur les hautes écoles pour la formation d'une relève scientifique de valeur susceptible d'assumer des tâches dans l'administration et l'industrie.

Les sciences physiques sont appelées à jouer ici un rôle tout particulier. Au cours des dernières décennies, la physique était devenue une branche à la mode et a bénéficié à ce titre de certains privilèges dans l'encouragement de la recherche par l'État. Que cette situation privilégiée ait disparu ces dernières années, c'est sans doute une bonne chose dans l'intérêt d'un climat favorable au sein de la branche elle-même et compte tenu d'un juste équilibre avec d'autres disciplines scientifiques essentielles. Eu égard à sa capacité de recherche limitée, la Suisse doit s'attacher à répartir équitablement et raisonnablement les moyens disponibles entre les différents domaines de recherche importants pour elle. Il convient cependant de tenir compte de la fonction clé de certaines disciplines, comme les mathématiques, la chimie et la physique, dans la formation scientifique et la recherche. Pour de nombreux hommes de science et ingénieurs, des connaissances fondamentales dans ces disciplines constituent un outil de travail indispensable. C'est pourquoi de telles connaissances doivent être bien représentées dans toutes les hautes écoles. Eu égard à la multiplicité des domaines spéciaux que recèlent ces trois disciplines, il importe cependant de procéder à une certaine répartition des tâches entre les hautes écoles en ce qui concerne l'enseignement et la recherche. La Convention inter-cantonale pour l'enseignement du 3^e cycle de la physique en Suisse romande a fait ici œuvre de pionnier.

En raison du coût toujours plus élevé des appareils et installations nécessaires à l'enseignement moderne et aux travaux de recherche de niveau international dans le domaine de la physique, les autorités, comme les hautes écoles de l'ensemble du pays, doivent poursuivre leurs efforts de coopération en favorisant notamment la formation de centres de gravité.

C'est pourquoi j'espère que ce bâtiment et les travaux qui y seront entrepris auront non seulement une signification particulière pour l'Université de Lausanne, mais qu'ils contribueront également au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'ensemble du pays.

Je termine en souhaitant que cette nouvelle et remarquable réalisation apporte à ses utilisateurs beaucoup de satisfaction, de joie et de succès.

DISCOURS DE M. EMMANUEL FAILLETTAZ
PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE-DORIGNY

Monsieur le Président,
Messieurs les Représentants des Autorités fédérales, cantonales et communales,
Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Le 12 novembre 1970, nos Autorités procédaient, ici même, en présence d'une brillante et très nombreuse assistance, à l'inauguration officielle du Collège propédeutique, la première unité de la nouvelle Université de Lausanne.

S'il m'est permis, en de tels lieux et devant un tel auditoire, d'user d'un vocable réprouvé par certains puristes quand bien même l'Académie l'admet, je dirais qu'un certain « suspense » planait sur la manifestation.

Tout y contribuait en vérité : la longue attente de l'événement, après de multiples discussions et de nombreux rapports, la découverte des lieux, quasiment ignorés des Lausannois, le mystère dans lequel s'y était érigé, loin des regards et en l'occurrence dans un temps record, ce premier bâtiment, sans négliger non plus l'heureuse sensation que provoqua d'emblée, chez les invités, la conception élégante, originale, essentiellement fonctionnelle de l'ouvrage, signée du jeune et talentueux architecte Guido Cocchi.

La nouvelle Université de Dorigny cessait d'être un mythe. Chacun en prenait soudainement conscience. Chacun applaudissait à sa naissance.

Ce fut là incontestablement un événement dans la vie de notre Cité, un événement dont la résonance allait se répercuter bien au-delà de ses murs.

De partout, en effet, l'on vint d'autant plus volontiers ausculter et admirer le nouveau-né, qu'il avait été porté sur les fonts baptismaux par un éminent conseiller fédéral qui en avait vanté tout ensemble la fraîcheur, la santé et la beauté.

Nous voici à nouveau réunis à Dorigny pour inaugurer aujourd'hui un élément supplémentaire de la nouvelle Université de Lausanne.

Sans doute, l'événement n'a-t-il point l'auréole du premier et n'aura-t-il pas le même retentissement. Il n'en demeure pas moins digne d'être célébré. Il marque la détermination de nos Autorités de poursuivre systématiquement leurs efforts vers la réalisation d'une entreprise considérable, si nécessaire à la vie intellectuelle et culturelle du pays.

Situé à l'angle nord-ouest de l'emplacement réservé à la Faculté des sciences — ce qui suppose des communications aisées avec le secteur réservé à la même discipline dans la future Ecole polytechnique fédérale de Lausanne — le bâtiment des sciences physiques est l'œuvre de M. Marcel Gut du bureau d'architecture lausannoise Richter et Gut.

D'un volume de 53 000 m³, d'une surface nette de 6000 m² en chiffre rond, ledit bâtiment a coûté Fr. 19 700 000.— auxquels s'ajoutent les frais d'équipement de Fr. 4 000 000.— Son prix de revient au m³ reste dans les normes du fameux rapport Labhardt, indexées à ce jour.

Du point de vue technique, la conception de l'édifice répond aux impératifs d'un programme rigoureux élaboré par les professeurs des cinq instituts directement concernés.

Du point de vue structural, il est conditionné par les données fondamentales du plan directeur, tout en s'intégrant au paysage d'une manière harmonieuse.

L'architecte n'exerce que très rarement sa noble profession en toute liberté. Ce fut à fortiori la situation de M. Gut dans le cas qui nous occupe. Un bâtiment des sciences physiques, on l'imagine aisément, est infiniment plus complexe qu'un simple bâtiment administratif ou d'habitation. Il l'est davantage encore, dès lors, qu'il doit

venir un jour s'insérer dans un tout qui demeure nécessairement sujet à diverses interprétations.

Il vous appartiendra, Mesdames et Messieurs, d'en juger tout à l'heure, mieux que vous n'avez pu le faire d'un simple coup d'œil à votre arrivée. Je ne doute pas, quant à moi, que vous reconnaîtrez en sa réalisation un nouvel élément de l'Université de Dorigny qui préfigure déjà fort heureusement la Faculté des sciences en son ensemble, quand d'autres instituts viendront la compléter ultérieurement.

Le mérite de notre architecte n'en est que plus grand. Il souligne la maîtrise avec laquelle il a rempli son mandat. Je lui adresse, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, nos sincères félicitations. Je rends témoignage également aux ingénieurs, aux maîtres d'état auxquels nous avons fait confiance, sans oublier, bien entendu, leur personnel qualifié autant que dévoué.

Quiconque se voit un jour confier une tâche de maître de l'œuvre mesure très vite les délicates responsabilités qu'elle comporte.

Rien ne peut s'entreprendre de valable sans qu'il ait lui-même mûrement réfléchi, examiné les problèmes sous tous les angles, précisé enfin sa pensée. En l'occurrence, nous n'aurions jamais été en mesure de remplir convenablement notre rôle sans le concours avisé de spécialistes dans le domaine des sciences physiques. Il est donc équitable de relever ici le rôle primordial de tous les professeurs qui ont collaboré à cette entreprise, en particulier de Monsieur Steinemann, leur porte-parole compétent, qui fut un intermédiaire infiniment dévoué, des années durant, entre la Faculté, l'architectes et nous-mêmes. Soyez assurés, Messieurs, de toute notre gratitude.

S'il m'appartient d'exprimer tant de remerciements au nom du Comité que j'ai l'honneur de présider, je m'en voudrais de ne pas y associer mes deux collègues, Messieurs Dubochet et Givel, pour leur très efficace assistance dans la tâche que nous assumons par la volonté du Conseil d'Etat.

Monsieur Dubochet, chargé désormais des fonctions de délégué aux constructions pour le canton de Vaud et de surcroît de nouveau

président du CHUV, a quitté notre Comité voici quelques mois. Je lui dis ma sincère reconnaissance pour tout ce qu'il nous a apporté dans nos travaux, en étendant celle-ci d'une manière redoublée à celui qui reste à mes côtés, avec des responsabilités d'autant plus grandes.

Monsieur le Chef du Département de l'instruction publique et des cultes,

Il m'incombe maintenant, au nom de notre Comité, le très agréable devoir de vous remettre officiellement le bâtiment des sciences physiques de Dorigny et par vous-même de le confier aux représentants de l'Université dont vous assumez la haute responsabilité.

J'accomplis ce geste symbolique dans des sentiments hélas très mélangés.

Si j'en éprouve, en effet, une grande satisfaction, je n'en ressens pas moins aussi un vif regret.

Chacun en devine les raisons.

C'est à vous, Monsieur le Conseiller Pradervand, que je dois personnellement la confiance qui m'a été faite voici bientôt dix ans, dans la redoutable mais belle mission qui m'a été confiée, à cette époque déjà lointaine.

Dès le premier jour, je me suis efforcé de la remplir au plus près de ma conscience à la tête de deux commissions successives. Plus tard, ensemble avec mes collègues du BUD, nous nous sommes mis à l'ouvrage avec conviction. Cela, en vérité, n'a pas été toujours sans difficultés.

Parfois, vous avez été témoin, Monsieur, de mes craintes, de ma perplexité. Avec cette tranquille autorité qui vous caractérise, avec ce pouvoir que vous avez de réanimer des volontés défaillantes, en plaidant éloquemment une cause qui vous tient à cœur, vous avez su, chaque fois, me convaincre de poursuivre ma tâche.

Aujourd'hui, laissez-moi vous dire combien je vous remercie avant tout de l'esprit dans lequel vous n'avez cessé de stimuler

notre zèle, de soutenir nos efforts, de couvrir en toutes circonstances nos démarches.

Les regrets que j'éprouve, avec d'autres, sont ceux de vous voir abandonner prochainement vos hautes fonctions à la tête du Département de l'instruction publique et des cultes. Certes, je ne doute pas que nous trouverons en votre successeur une confiance égale à celle que vous nous avez accordée. Au moment où nous sommes réunis une dernière fois sous votre présidence, il me plaît de pouvoir, ici même, cher Monsieur, vous rendre un juste et chaleureux hommage pour l'œuvre importante que vous avez accomplie au service de nos hautes écoles, particulièrement de notre Université.

Monsieur le Recteur,

Nul ne doute de la double satisfaction que vous devez éprouver en cette circonstance.

En votre qualité de chef suprême de notre Alma Mater, au nom de tous ceux qui dépendent de cette institution, vous devez vous réjouir de prendre possession du deuxième élément de la nouvelle Université de Dorigny.

Mais en votre qualité d'éminent physicien, nous soupçonnons aisément cette autre joie que doit être la vôtre, puisqu'il s'agit, en l'occurrence, d'un bâtiment réservé aux sciences physiques.

La légende raconte qu'au début du siècle, lors de la nomination de l'un de vos prédécesseurs dans l'enseignement de la physique, promesse lui aurait été faite de pouvoir bientôt disposer d'un nouvel institut, tant celui dont il héritait laissait déjà à désirer.

Il aura fallu 70 ans environ pour que le vœu qu'il exprimait alors soit exaucé !

L'on ne saurait nier, sur la base de cette référence un peu tendancieuse, il est vrai, l'immense patience dont ont fait preuve jusqu'ici les professeurs de notre Université chargés de l'enseignement de la physique, cette discipline dont l'importance ne fait que croître avec les années.

Il était donc bien naturel de passer le plus rapidement possible à la réalisation d'un bâtiment convoité de si longue date.

Cet excellent motif n'a point échappé non plus aux hautes autorités fédérales dont dépend désormais toute construction universitaire. C'est pour moi l'occasion de leur exprimer notre vive gratitude pour l'intérêt bienveillant que nous avons toujours rencontré auprès d'elles et pour l'appui financier qu'elles nous ont apporté, conformément aux dispositions légales en la matière.

Mesdames, Messieurs,

Lentement, patiemment, la nouvelle Université de Lausanne prend une forme concrète dans la merveilleuse campagne de Dorigny.

Déjà la troisième étape est engagée. Elle concerne les Facultés des sciences humaines. Si aucun obstacle imprévisible aujourd'hui ne vient perturber nos plans, ce secteur important pourra être mis en chantier au début de l'an prochain pour être achevé à fin 1977.

Alors, quelque 1600 étudiants, professeurs et assistants descendront à cette époque à Dorigny pour y rejoindre ceux qui y sont déjà.

Tandis qu'aujourd'hui la vie universitaire demeure essentiellement concentrée en la Cité, au terme de cette troisième phase on assistera d'un seul coup à un mouvement de bascule qui fixera le poids le plus grand de l'activité de notre Université en ces lieux.

Si j'évoque, pour terminer, cette perspective relativement proche, c'est, avant tout, pour relever combien cette étape sera déterminante au regard de l'avenir de l'Université. J'ai parlé tout à l'heure d'un mouvement de bascule de son centre de gravité. Il faut que nous prenions conscience qu'il sera alors irréversible. Les éléments supplémentaires — bibliothèque centrale, locaux communs, autres bâtiments de facultés — devront nécessairement s'enchaîner sans le moindre retard. Je dirai même qu'il serait hautement souhaitable d'en accélérer la cadence, car l'on ne saurait impunément couper trop longtemps l'Université en deux.

Nos Autorités, je n'en veux pas douter, en mesurent bien les conséquences. Elles ont, je le sais, de lourdes tâches dans divers domaines qu'elles doivent nécessairement entreprendre à la mesure des ressources dont elles disposent.

Quoi qu'il en soit, un ordre de priorité s'imposera. Je veux espérer, pour ma part, que la nouvelle Université ne cessera, jusqu'à son terme, de s'inscrire au rang des préoccupations les plus urgentes de notre canton, pour son honneur et son prestige.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR DOMINIQUE RIVIER
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Vice-Président du Grand Conseil
Monsieur le Représentant des Autorités fédérales,
Mesdames, Messieurs,

Le 12 novembre 1970, date qui a marqué dans les annales de la ville et du canton, nous étions pour la plupart déjà réunis ici afin d'inaugurer le Collège propédeutique de la Faculté des sciences, premier bâtiment de l'Université de Lausanne en Dorigny.

Trois ans plus tard c'est le deuxième édifice de ce complexe, le Bâtiment des sciences physiques, que l'Etat de Vaud remet officiellement aux autorités universitaires.

Avec sa Faculté des sciences une nouvelle fois à l'honneur, l'Université est aujourd'hui dans la joie et la reconnaissance.

La joie que nous ressentons est bien sûr celle de la longue attente enfin comblée. En 1911 — il y a de cela plus de soixante ans — au moment où Albert Perrier acceptait de revenir à Lausanne pour prendre la succession de Henri Dufour — l'Université s'était réjouie à l'idée de disposer du nouvel Institut de physique promis au jeune professeur.

Hélas, les guerres, la malice des temps et la rigueur des budgets ont maintes fois renvoyé la réalisation d'un projet inlassablement repris.

C'est pourquoi la joie qu'éprouve l'Université en ce jour est aussi celle du serviteur qui, enfin mis en possession d'un bel outil tout neuf, objet d'une longue convoitise, se met au travail avec une ardeur et un cœur décuplés.

Quant à la reconnaissance de l'Université, elle va aux autorités politiques de ce canton, aux artisans de la réussite offerte par le nouveau bâtiment et à la Confédération qui a donné son appui financier à l'entreprise.

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du gouvernement,

C'est au Conseil d'Etat que vont en premier lieu les remerciements de l'Université.

Lors de l'inauguration du Collège propédeutique il y a trois ans, le Rectorat avait souligné la détermination qui, dès la mise en place de la *Commission d'études pour le développement de l'Université* en 1963, ne cessa d'animer votre gouvernement en vue de mettre à la disposition de l'Université les locaux, les laboratoires et les bibliothèques les plus indispensables. En dépit des temps et des contretemps, cette volonté n'a pas faibli : une fois encore l'Université se reconnaît l'objet de votre attention et de votre bienveillance, comme le démontre avec éclat l'édifice que vous lui remettez en ce jour.

Cet intérêt et cette sollicitude du gouvernement envers son Université, c'est à vous Monsieur le Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'instruction publique et des cultes, qu'elle les doit en tout premier lieu. Le Rectorat a eu l'occasion de vous le dire déjà lors du dernier *Dies academicus* et il se plaît à le rappeler en ce jour de fête, à quelques semaines du moment où vous allez abandonner vos fonctions. Et à l'instant où nous vous exprimons la gratitude de l'Université, vous ne nous en voudrez pas d'associer à votre personne celle du Chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Schumacher qui, après avoir à maintes reprises et de la façon la plus heureuse défendu les intérêts de l'Université et de sa Faculté de médecine, s'apprête lui aussi à quitter le gouvernement.

Monsieur le Vice-Président du Grand Conseil,
Messieurs les députés,

Peut-être l'ignorez-vous ! A considérer le grand dessein puis les premières réalisations de Dorigny, la sollicitude et la générosité du Grand Conseil vaudois envers sa Haute Ecole sont citées en

exemple par toute la Suisse, à tel point que les membres du Rectorat de l'Université de Lausanne commencent de susciter l'envie de leurs collègues en deça et au delà-de la Sarine !

L'Université est heureuse de pouvoir exprimer publiquement sa très profonde gratitude au parlement vaudois et, à travers lui, à toute la population du canton, celle de nos villes certes, mais aussi celle de nos campagnes, de nos vignobles, de nos vallées du Jura et des Alpes.

La récente histoire du monde occidental l'a clairement démontré : les investissements consentis par les Etats dans l'enseignement supérieur et la recherche sont parmi les plus sages et, à long terme, les plus rentables qui soient. Mais ils sont aussi parmi les plus désintéressés et ceux qui impliquent les plus grands sacrifices dans l'immédiat. C'est pourquoi il faut saluer bien bas l'exemple que donne en ce jour notre parlement d'agriculteurs, de vigneron et de travailleurs. A l'Université maintenant de se montrer digne de la confiance ainsi mise en elle. Soyez assurés, Monsieur le Vice-Président et Messieurs les députés, que le Rectorat fera tout pour atteindre ce but.

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du Comité directeur,

Lorsque, le 16 janvier 1968, le Conseil d'Etat chargea un Comité directeur de trois membres d'assurer sous son immédiate surveillance le transfert de l'Université de Lausanne sur les terrains de Dorigny, il innova sans aucun doute, et de la façon la plus heureuse pour l'avenir de la Haute Ecole vaudoise : il libérait ainsi le maître de l'œuvre de la multitude des contraintes inhérentes à toute administration qui se respecte, fût-elle vaudoise. Mais en portant sur vous son choix pour accomplir cette tâche, Messieurs, il prit une décision plus heureuse encore. Dévouement, jugement, audace et efficacité sont quatre mots qui résument votre action et expliquent la continuité de votre réussite à la tête de la grande entreprise des constructions de Dorigny.

En cette journée, les remerciements de l'Université s'adressent particulièrement à Monsieur Jean-Emmanuel Dubochet, délégué du Conseil d'Etat à la construction. Pendant plus de cinq ans vous avez consacré le meilleur de vos forces à la mise en chantier puis à l'exécution des premiers ouvrages de l'Université à Dorigny. Celle-ci a largement bénéficié de vos qualités exceptionnelles d'ingénieur, de réalisateur et de meneur d'hommes. Si l'Université vous voit partir avec regret, du moins se console-t-elle à l'idée qu'il ne vous sera pas possible, dans vos nouvelles fonctions, de ne pas considérer d'un œil favorable l'entreprise que vous avez si bien contribué à faire démarrer !

Mais louer celui que s'en va ne doit pas faire oublier ceux qui restent. L'Université tient à exprimer sa très vive gratitude à Messieurs Emmanuel Faillettaz et Roger Givel qui pour longtemps encore — du moins nous l'espérons — mettront leur dynamisme et leur savoir-faire au service du canton et de l'Université. Au moment où commence l'étape de vérité, celle du transfert des facultés des sciences humaines, le Rectorat tient à vous dire, ainsi qu'à tous vos collaborateurs, combien il prise la haute idée que vous vous faites de votre mission et combien il apprécie la conscience et la science que vous mettez à la remplir.

Monsieur le directeur de la Division de la science et de la recherche,

Si l'Université regrette le contretemps qui l'empêche d'accueillir cet après-midi le Conseiller fédéral Hans Hürlimann, chef du Département de l'intérieur, du moins se félicite-t-elle de saluer en votre personne le représentant des autorités fédérales. Responsable à Berne d'un secteur clé pour l'avenir de nos hautes écoles, vous assumez depuis une année la tâche délicate de présider le Comité de l'Enseignement supérieur et de la recherche du Conseil de l'Europe à Strasbourg. C'est dire combien nous nous sentons honorés de votre présence.

En ce jour faste pour son développement, l'Université est heureuse de pouvoir exprimer publiquement sa reconnaissance à la Confédération pour l'aide matérielle qui a été — et qui sera encore — donnée à l'édification de la nouvelle Université de Lausanne à Dorigny.

Quoi qu'on dise, la meilleure justification de ce soutien substantiel reste la reconnaissance, par le gouvernement fédéral, des efforts considérables que le Pays de Vaud consent indirectement en faveur des cantons sans universités, pour que leurs ressortissants puissent bénéficier de l'enseignement supérieur dispensé à l'Université de Lausanne.

Sur les quatre mille cinq cents étudiants que compte aujourd'hui la Haute Ecole vaudoise, près de mille six cents — plus du tiers — viennent en effet des autres cantons suisses.

Cette contribution de l'Etat de Vaud à la formation supérieure de ressortissants des cantons sans université est impressionnante; elle pourrait bientôt s'étendre à ceux qui nous arrivent de cantons qui possèdent une haute école. Sait-on en effet qu'ici même, à Dorigny, dans ce Collège propédeutique, travaillent une cinquantaine d'étudiants en médecine qui n'ont pu trouver place à Bâle et à Zurich cet hiver ? Et d'inquiétantes rumeurs nous parviennent ces jours-ci selon lesquelles, en raison de difficultés financières soudaines mais pas nécessairement temporaires, certaines universités d'outre-Sarine pourraient se voir contraintes de limiter dès l'automne prochain l'admission *des étudiants suisses* dans la plupart de leurs facultés !

Or, il est évident que, solidaires les unes des autres, les universités doivent tout mettre en œuvre — notamment en organisant un système d'information sur l'offre et la demande de places dans les facultés — pour que les jeunes gens qui s'en seraient montrés dignes puissent tous accéder à des études supérieures. En revanche, c'est à la Confédération de veiller à ce que les huit cantons ayant la charge d'une haute école ne soient pas les seuls à supporter l'entier de ce lourd fardeau. Il faut souhaiter que la nouvelle loi sur l'aide aux universités tienne clairement compte de cette exigence et ne permette pas qu'une indispensable action de solidarité

confédérale se transforme en un marché de dupes, dont la Confédération profiterait finalement pour mettre la main sur tout ou partie des universités cantonales.

C'est le lieu de le rappeler encore une fois. La concertation entre les universités est indispensable afin d'éviter l'injustice et le gaspillage ; et la répartition équitable des moyens financiers entre les cantons qui ont une université d'une part et ceux qui n'en disposent pas d'autre part est une nécessité. Mais pas plus l'une que l'autre n'implique une centralisation de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Suisse. Des événements relativement récents ont d'ailleurs montré qu'en Suisse romande les universités veulent et peuvent coordonner leur action soit en vue de mieux utiliser leurs ressources, soit afin d'assurer l'égalité de traitement à certaines catégories d'étudiants. Mais ces mêmes événements ont aussi prouvé que ces universités sont opposées à toute centralisation de leur politique de développement. Planification et coordination n'impliquent pas centralisation, quoi qu'on paraisse en penser parfois, à Berne ou ailleurs.

Mesdames,
Messieurs,

« La concertation entre les universités est indispensable afin d'éviter l'injustice et le gaspillage » ... cette phrase, prononcée tout à l'heure, n'aura pas manqué, je pense, d'éveiller chez plusieurs d'entre vous la question que voici : « Avant de demander la construction du bâtiment des sciences physiques, l'Université de Lausanne s'est-elle concertée avec d'autres hautes écoles, afin d'éviter tout gaspillage ? » Bonne question à laquelle il convient maintenant d'apporter bonne réponse.

Le seul fait que l'Ecole polytechnique fédérale et l'Université de Lausanne dispensent toutes deux des enseignements de physique obligeait évidemment les deux institutions à s'entendre dès lors que l'une d'entre elles songeait à construire un bâtiment destiné à accueillir les professeurs et étudiants spécialistes de cette discipline.

En fait, dès 1961, encore au temps de l'EPUL, de nombreux contacts furent organisés entre les professeurs d'abord, entre les directions des deux institutions ensuite. C'est ainsi qu'une sorte de convention fut finalement adoptée le 28 octobre 1968. Cet important document commence par rappeler des principes :

« L'organisation de l'enseignement et de la recherche à l'Ecole polytechnique et à l'Université de Lausanne doit être conçue de telle manière que ces deux institutions soient pleinement en mesure de remplir les missions qui leur sont propres. Le fait que ces missions sont distinctes et complémentaires à certains points de vue détermine les modalités de la coordination des activités des deux institutions, notamment dans le domaine de la physique. »

Puis le texte présente l'organisation des enseignements de physique tels qu'ils sont donnés à l'Ecole polytechnique et à la Faculté des sciences ; il indique la répartition des domaines de recherches entre les deux institutions, laquelle correspond à la répartition des enseignements du deuxième cycle, celui qui conduit à la licence.

Pour terminer, la convention expose les grandes lignes du programme des bâtiments tels qu'ils sont souhaités par les deux institutions, en partant des données précitées :

« Le bâtiment des sciences physiques de la Faculté des sciences devrait grouper l'Institut de physique expérimentale (physique du solide), l'Institut de physique nucléaire, l'Institut de physique théorique, l'Institut de cristallographie et l'Institut d'astronomie. »

De son côté, le bâtiment de l'Ecole polytechnique devrait comporter « les laboratoires de génie atomique, optique (et optique de la matière), les laboratoires de physique expérimentale et physique solide, physique appliquée et théorie physique de la matière ».

Approuvée par l'ancienne EPUL et l'Université, cette convention a été immédiatement entérinée par l'EPFL.

Par la suite le programme du bâtiment des sciences physiques de la Faculté des sciences a été repris par le Comité directeur du BUD qui, d'entente avec le Rectorat, proposa d'en réduire l'ampleur et de modifier la répartition des surfaces. Ainsi ajusté, le programme

fut ratifié par la Commission de coordination entre l'Université de Lausanne et l'EPFL, puis approuvé par toutes les instances de coordination pour les affaires universitaires existant en Suisse à l'époque : Commission permanente de coordination entre les universités romandes, Conférence universitaire romande, Conférence universitaire suisse, Conseil suisse de la science.

Pourtant sensibilisées aux exigences de la coordination dans une discipline où la recherche et l'enseignement sont particulièrement coûteux — que l'on songe à la physique nucléaire — toutes ces instances ont fini par reconnaître non seulement le bien-fondé de la répartition des efforts et des programmes de construction entre l'EPFL et l'Université, mais aussi la nécessité de construire au moins deux bâtiments pour satisfaire à ces besoins : l'un pour la Faculté des sciences et l'autre pour l'EPFL. La seule condition généralement posée fut que les deux édifices devraient être implantés assez près l'un de l'autre pour qu'une collaboration étroite puisse s'établir entre leurs occupants.

« Fort bien, dira-t-on, va pour la coordination ! Elle a été poussée aussi loin qu'il était possible. Mais a-t-on pour autant évité le gaspillage ?... Est-il encore raisonnable de construire un bâtiment de cette importance pour encourager l'enseignement et la recherche dans le domaine de la *physique* ? Certes, au milieu de ce siècle, le développement de cette discipline s'est imposé comme de première nécessité pour la collectivité, mais aujourd'hui, ne doit-elle pas céder le pas aux sciences biologiques d'une part, à certaines sciences humaines d'autre part ? N'eût-il pas été préférable que l'Université de Lausanne construise un *Institut de l'environnement* ou un *bâtiment des sciences sociologiques et pédagogiques* ? »

Il n'est pas dans l'intention du Rectorat de contester en quoi que ce soit l'intérêt offert par les disciplines qui, pour d'excellentes raisons, occupent aujourd'hui la « une » des journaux, ou la première place dans les recommandations du *Troisième rapport du Conseil suisse de la science*.

En revanche, il paraît indispensable de rappeler pourquoi les autorités de l'Université de Lausanne ont admis sans réserve

l'ordre d'urgence des constructions tel qu'il a été proposé en 1967 par la *Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny*, cet ordre qui mettait en première place le bâtiment des sciences physiques et le Collège propédeutique de la Faculté des sciences.

Depuis quelques années déjà, la physique jouit avec les mathématiques de la propriété remarquable d'être enseignée à toutes les catégories d'étudiants de la Faculté des sciences. Au surplus, la physique figure au plan des études de médecine et de pharmacie. Ainsi, sur les 4500 étudiants que compte actuellement l'Université de Lausanne, deux mille environ — près de la moitié — suivent ou ont dû suivre des enseignements de physique. N'importe-t-il donc pas que ces deux mille étudiants puissent recevoir cet enseignement dans des conditions décentes sinon normales ? Or, depuis de nombreuses années, ces conditions ne pouvaient plus être satisfaites par suite de manque de place, de la dispersion des locaux et du vieillissement des équipements.

Et pourtant : si convaincant que soit cet argument fondé sur le poids du nombre des étudiants et sur la nécessité de leur ménager des conditions de travail décentes, il ne touche pas l'essentiel : c'est la discipline même de la physique qui est en cause, c'est la discipline même de la physique qu'il faut donc considérer.

Est-ce un hasard si la physique fait aujourd'hui partie des enseignements de base d'une si grande diversité de programmes d'études ? Est-ce pur accident si la formation du physicien est à ce jour considérée comme l'une des plus polyvalentes qui soient ? Est-ce pure coïncidence si la notion d'*énergie* — un mot qui inquiète les chefs d'État et qui alarme les hauts commandements militaires — est-ce un hasard si la notion d'*énergie* a été forgée par le physicien qui en a même fait le concept clé de sa discipline ?

L'université n'est pas une institution qui peut se contenter de dispenser des enseignements et d'encourager des recherches dans un ensemble de domaines arbitrairement choisis et qui seraient interchangeables.

Bien au contraire : de tout temps l'université a reconnu — implicitement ou explicitement — l'existence d'une hiérarchie des

disciplines, hiérarchie dont les origines n'ont pas grand-chose à voir avec les raisons que, pour notre plaisir, se lancent à la tête le maître d'armes, le maître à danser, le maître de musique et le maître de philosophie chargés de la formation permanente de M. Jourdain.

Soumise aux variations des temps et des lieux, cette hiérarchie ressortit aux catégories de l'esprit : elle place le général avant le particulier, met l'essence avant l'accident et préfère le fondamental au spécial. C'est à cette hiérarchie des disciplines que les universités devront se référer lorsque, sous la pression de la conjoncture, il leur faudra bien se résoudre à faire des choix.

Qu'en est-il aujourd'hui dans le monde occidental ? Avec la théologie, la philosophie, l'histoire, le droit et les mathématiques — pour ne citer que celles-là —, la physique appartient à ces disciplines fondamentales dont les lettres de noblesse ont été écrites par quelques-uns des plus grands esprits du genre humain.

Pour la physique, ces génies ont entre autres noms Archimède, Kepler, Galilée, Pascal, Descartes, Newton, Maxwell, Einstein... Et l'on ne voit pas comment un enseignement recevable de la physique pourrait se passer du contact avec ces maîtres de la pensée, contact ancré dans la même passion de connaître, dans la recherche d'une même vérité par-delà le temps et l'espace.

Or, c'est précisément la qualité de ce contact qui confère à la physique son pouvoir de former l'esprit, d'affiner l'intelligence et d'exalter l'imagination, et qui lui vaut sa place dans la hiérarchie des disciplines enseignées à l'université.

Puisse le bâtiment que nous inaugurons aujourd'hui favoriser et enrichir la rencontre de nos étudiants non seulement avec leurs professeurs de ce jour mais aussi avec leurs maîtres de toujours, ces visionnaires qui, en deux mille ans, firent la Physique.

Fascicule XX — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.

Fascicule XXI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.

Fascicule XXII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

Fascicule XXIII — Cinquantenaire de l'Ecole des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.

Fascicule XXIV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methé, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Cosandey, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.

Fascicule XXV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.

Fascicule XXVI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bovet, Ed. Burnier, G. Candardjis, J.-P. Daxelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini ; R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.

Fascicule XXVII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.

Fascicule XXVIII — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.

Fascicule XXIX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.

Fascicule XXX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.

Fascicule XXXI — Médaille Gonin (1958-1966).

Fascicule XXXII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.

Fascicule XXXIII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Hamburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schaller, G. Peters, J. Béranger, R. Woodili, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.

Fascicule XXXIV — Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amsler et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.

Fascicule XXXV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guéni, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnovo, A. Delessert, P. Gætschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.

Fascicule XXXVI — Médaille Gonin (1970).

Fascicule XXXVII — Dies academicus 1970 — Inauguration du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.

Fascicule XXXVIII — Dies academicus 1971 — Prix et concours.

Fascicule XXXIX — Dies academicus 1972.

Fascicule XL — Centenaire de l'Ecole de pharmacie.

Fascicule XLI — Dies academicus 1973 — Prix et concours.